

Place à la forêt du futur

L'avenir de nos forêts est placé sous surveillance, changement climatique oblige. La mission d'information de l'Assemblée nationale présente son rapport en la matière.

Pages 2-3

« Il va falloir aller plus vite sur le

La mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'adaptation de la forêt française au changement climatique tire le signal d'alarme : nos arbres sont en danger. Explications avec Sophie Panonacle, rapporteure de la mission



Recueilli par Jean-Denis Renard
jd.renard@sudouest.fr



Sophie Panonacle.
SABINE MENET/« SUD OUEST »

Les travaux parlementaires se succèdent au chevet de la forêt. Alors que la proposition de loi du Sénat sur la prévention des incendies arrive devant l'Assemblée nationale, celle-ci publie le rapport de sa mission d'information consacrée à l'adaptation de la forêt française au changement climatique. Sophie Panonacle, la députée (Renaissance) du bassin d'Arcachon, en est la rapporteure.

Votre rapport fait état de la hausse de la mortalité des arbres et de leur moindre capacité à stocker le carbone. Les forêts françaises sont-elles en danger ?

Oui, et il s'agit d'assurer leur survie. Il est indispensable de garantir à la fois la pérennité des richesses naturelles et leur exploitation durable et vertueuse. Les sécheresses et les incendies vont s'aggraver, ainsi que les attaques sanitaires. Au fil des siècles et des millénaires, la forêt française s'est adaptée aux changements climatiques. Il est aujourd'hui si rapide qu'il dépasse le rythme de l'évolution des milieux forestiers.

Au mois d'octobre dernier, Emmanuel Macron a annoncé la plantation d'un milliard d'arbres en dix ans. L'objectif doit-il être quantitatif ?

Le dépérissement de la forêt s'accélère. Si nous voulons conserver ce puits de carbone essentiel, il va falloir aller plus vite sur le renouvellement des forêts qui sont en souffrance et sur l'aug-

mentation de la surface forestière du pays. Donc oui, il faut planter. Il convient maintenant de déterminer quelles essences on plante, où on les plante et comment on les plante. Nous sommes confrontés à des difficultés pratiques. Les scientifi-

« Il convient maintenant de déterminer quelles essences on plante, où on les plante et comment on les plante »

ques nous ont ainsi alertés sur la faible disponibilité des graines et des plants, c'est un obstacle à surmonter. Nous comptons travailler d'abord avec des essences présentes aujourd'hui dans l'Hexagone, nous ne désirons pas favoriser l'arrivée d'arbres exotiques. Il faudra aussi aider à la régénération naturelle des forêts.

Faut-il continuer à exploiter le massif landais de la même manière, avec des peuplements de pins maritimes en futaie régulière – ils sont du même âge sur une parcelle donnée – et des coupes rases ?

Nous avons besoin de cette forêt



En février dernier dans la forêt dunaire du Grand-Crohot, à Lège-Cap-Ferret (Gironde). Les cônes des pins coupés sont ramassés pour y récolter les graines qui feront les arbres de demain. THIERRY DAVID/« SUD OUEST »

de production parce que nous aurons besoin de plus en plus de bois. Mais la futaie régulière pose des problèmes dans un contexte de changement climatique. Les coupes de parcelles parvenues à maturité affectent la biodiversité et assèchent les sols.

Certains parmi les sylviculteurs se dirigent vers la pratique de futaies irrégulières, avec des arbres d'âges différents qui ne sont pas tous récoltés en même temps. Ce qui permet de conserver un couvert forestier et de gar-

der l'humidité dans les sols. Contrairement aux idées reçues, le système est économiquement viable. Il dégage des revenus réguliers pour ceux qui l'adoptent. Notre rapport préconise un crédit d'impôt pour les sylviculteurs concernés. Mais ne montons pas en épingle les coupes rases.

Elles ne représentent que 0,5 % de la surface forestière du pays. Et elles seront toujours nécessaires pour faire face aux attaques de ravageurs.

L'utilisation du bois pour se chauffer – le bois énergie – s'est peu à peu imposée comme une évidence. Vous invitez à l'inverse à ne pas la favoriser. Pourquoi ?

Il faut hiérarchiser l'utilisation du bois. Il doit d'abord servir à la construction, puis aux usages industriels et enfin à la production d'énergie. C'est une hérésie de planter des forêts, de les laisser capter du carbone pendant vingt ans puis de relarguer ce carbone en quelques minutes dans votre poêle ! L'idée, c'est de conserver ce carbone stocké par

Le rapport qui lance l'alerte sur l'avenir des ma

La mission d'information de l'Assemblée nationale présentait hier son rapport. Elle réclame des efforts soutenus pour allier exploitation durable et maintien des grands équilibres naturels

La mission d'information lancée par l'Assemblée nationale arrive après une série de travaux qui illustrent les inquiétudes à propos de l'avenir de la forêt dans l'Hexagone et en Outre-Mer. Son rapport met en avant les incertitudes scientifiques qui demeurent.

1 Le choix difficile des essences du futur

Les forêts hexagonales comptent environ 150 essences différentes, à raison de 64 % de feuillus et 36 % de conifères. Les chênes forment 44 % des feuillus. « Elles ont perdu depuis 2010 plus de la moitié de leur capacité annuelle de stockage du carbone », s'alarme le rapport. Pour

éviter un dépérissement dramatique, le document invite à une approche « décentralisée, par massif » qui tiendrait compte des différences climatiques régionales. Il se garde de promouvoir une quelconque recette miracle et incite à la prudence sur l'acclimatation d'arbres exotiques. « La migration assistée d'essences constitue une solution à condition d'être vigilant sur celles qu'on implante », indique la mission. La migration assistée consiste à aider les essences à se transporter vers des zones plus accueillantes.

Le rapport souligne que 86 % des forêts françaises se régénèrent et croissent naturellement, sans intervention humaine.

« Cette prédominance de la régénération naturelle ne sera pas modifiée à moyen terme », indique-t-il, en écartant le mirage d'une forêt rendue résistante aux changements climatiques par le seul biais de plantations massives.

2 L'exploitation des feuillus en question

La récolte annuelle de bois commercialisé se situe autour de 38 millions de mètres cubes. Elle est très inférieure à l'accroissement biologique annuel des forêts, équivalent à 83 millions de mètres cubes. « La capacité de la forêt française à offrir une ressource naturelle renouvelable est sous-utilisée », indique le do-

cument, qui se refuse à envisager une pénurie de bois à l'avenir. Le potentiel à développer est à 80 % dans les essences feuillues, « les résineux étant quasiment utilisés au maximum ». Cette donnée est à croiser avec la réalité du marché. « Le bois de résineux en construction coûte actuellement deux fois moins cher en moyenne que le bois de feuillus », admet le rapport.

3 La nécessité de conserver des sols intègres

« Plus de 50 % du carbone forestier est stocké dans les sols, la litière et le bois mort », rappelle la mission, qui alerte sur les menaces inhérentes à l'exploitation : « Mécanisation lourde entraî-

nant le tassement des sols, grandes coupes rases, dessouchage, exportation des menus bois, etc. » Il apparaît nécessaire de limiter le travail des engins lourds en milieu forestier, ce qui n'est guère la tendance. Le rapport propose de conditionner les aides publiques « pour encourager l'équipement en matériel à faible impact ».

La course à l'armement mécanisé est à mettre en parallèle avec les difficultés de recrutement dans la filière, qu'il s'agisse de sylviculteurs, de bûcherons ou de débardeurs. Le recours à des travailleurs détachés venus de l'Europe de l'Est est monnaie courante dans certaines régions. J.-D.R.

renouvellement des forêts »



Les propriétaires s'organisent pour valoriser des bois dégradés

Le Centre régional de la propriété forestière a permis de valoriser des parcelles non entretenues. Objectif : replanter pour générer du bois d'œuvre. Exemple en Gironde



Sur cette parcelle de 4,5 hectares en bordure de route, commune de Saint-Savin (33), des lignes de terre, déjà colonisées par des fougères promptes à étaler leurs tentacules verdoyants, laissant à peine aux toutes jeunes pousses de pins l'espace pour sortir leur tête du sable. Et tout autour, des tubes en filet de protection permettant à de futurs chênes rouges de prendre leur élan vers le ciel sans se faire croquer par la mâchoire gourmande d'un cervidé. Ici manifestement, on a fait le vide, il y a quelques semaines... On a coupé... ras. Et on a replanté, tout en laissant les rémanents et souches, une fois broyés sur place, nourrir le sol. La parcelle appartient à Anne-Marie Corbineau, propriétaire forestière dans le Blayais. Elle a bénéficié du programme Forêt d'Avenir, émanation girondine de l'appel à projets de l'Ademe, Dynamic Bois. Un programme qui s'est déroulé sur 2015-2020 et des dossiers sont encore en cours, comme celui d'Anne-Marie Corbineau.



Roland Brault (société Sotra) et Thierry Chérèque du CRPF Nouvelle-Aquitaine, sur une parcelle sise à Saint-Savin ayant bénéficié du programme Forêt d'avenir. G. BONNAUD/« SO »

la valorisation du bois d'œuvre. Nous proposons une incitation fiscale en ce sens et une réorientation des aides qui sont aujourd'hui allouées au bois énergie. Pour celui-ci, limitons-nous à ce qui ne peut pas servir par ailleurs : les branches et les souches.

Sur l'obligation légale de débroussaillage, vous demandez l'accompagnement des maires pour « sensibiliser la population ». Il faudra attendre que toutes nos forêts soient en cendres pour passer à la verbalisation des contrevenants ?

Il faut faire de l'information auprès des élus. Tous ne connaissent pas la portée de l'obligation légale de débroussaillage. De plus, ils ne peuvent pas mettre un policier municipal derrière chacun de leurs administrés. L'idée consiste surtout à faire rentrer les assureurs dans le jeu. Chaque année, tout propriétaire devrait fournir un certificat de débroussaillage signé par un professionnel agréé, sur l'exemple du nettoyage des chaudières. C'est un sujet d'importance prioritaire, comme les accès pompiers en milieu forestier.

Parcelles oubliées

L'objectif était alors d'impulser un dynamique dans l'approvisionnement en bois énergie. C'est le CRPF (Centre régional de la propriété forestière) de Nouvelle-Aquitaine qui a été chargé de mettre en musique Forêt d'avenir, partant à la conquête des petits propriétaires de parcelles en déperissement, en impasse sylvicole ou non entretenues. Une fois le contact pris, il s'agit de leur proposer un accompagnement.

On part du principe que si les bois abandonnés ou dégradés peuvent offrir une certaine richesse en biodiversité, leur capacité à capter du carbone est affaiblie, leur avenir en bois d'œuvre largement compromis, tout comme leur valeur patrimoniale pour leur propriétaire. Le programme prévoyait donc de reprendre la parcelle oubliée, de valoriser les quelques arbres susceptibles de l'être en bois d'œuvre et en bois industrie et le reste en bois énergie – autrement dit en petites plaquettes. Ensuite, on fait table rase et on replante, le programme offrant une aide à hauteur de 40 % des travaux entrepris. Le petit propriétaire se retrouve alors avec un code de bonnes pratiques sylvicoles – quand la taille de sa parcelle, inférieure à 25 hectares, ne lui impose pas un plan de gestion – lui

permettant de gérer sa propriété sur le long terme et de valoriser, à terme, ses arbres en bois d'œuvre. Un autre volet du programme offrait la possibilité d'améliorer la parcelle plutôt que de la transformer.

Anne-Marie Corbineau a donc bénéficié de l'accompagnement. Et c'est Roland Brault de l'entreprise Sotra, spécialisée dans le bois énergie, qui a effectué les travaux sur la parcelle. « Ces bois avaient beaucoup souffert de la tempête de 1999,

bois d'industrie et 12 % en bois d'œuvre. Aujourd'hui, le programme est clos.

Confiance pour l'avenir

Dans le contexte de tension sur le prix de l'énergie, la demande en bois-énergie ne cesse d'augmenter et une certaine concurrence dans les usages émerge : des arbres qui auraient pu à terme devenir du bois d'œuvre se retrouvent valorisés dans l'immédiat, en plaquettes. « Oui, ça pose un problème parce que le bois d'œuvre, c'est l'assurance du stockage du carbone sur du long terme », lâche Thierry Chérèque, ingénieur forestier, chargé de mission au CRPF Nouvelle-Aquitaine.

Roland Brault dont le métier est d'alimenter la filière bois-énergie est-il du même avis ? « Oui bien sûr. Si on s'amuse à cette pratique, on est grillé sur le secteur. Je me positionne sur des parcelles où cohabitent du bois dégradé sans avenir et du bois de qualité. Je revends ce dernier à des acteurs partenaires, ce qui permet au propriétaire une rentrée d'argent et à moi une relation de confiance pour l'avenir. Et dans l'autre sens, ces mêmes partenaires vont m'alerter quand sur une parcelle qui les intéresse, il y a des arbres dégradés à récolter. »

Rappelons aussi que le bois énergie n'émane pas seulement des bois coupés sur le terrain, mais des résidus de la transformation des bois d'œuvre et d'industrie.

Valérie Deymes

« Le bois d'œuvre, c'est l'assurance du stockage du carbone sur du long terme »

sans pour autant être éligibles aux aides de l'État découlant du sinistre. Forêt d'Avenir a permis un reboisement en pins taeda et pins maritimes. Sensible à la question de la biodiversité, j'ai tenu à planter des chênes rouges d'Amérique tout autour. J'ai pu vendre les bois et avec le fruit de la vente et l'aide du programme, j'ai replanté mais j'en ai également profité pour améliorer le boisement d'autres parcelles et procéder à du débroussaillage », souligne la propriétaire. Le programme Forêt d'avenir a concerné 813 hectares en Gironde dont 440 en transformation, le reste en amélioration, soit 61 539 tonnes de bois mobilisés : 53 % en bois énergie, 35 % en

ssifs français



Au mois d'août dernier, à Lacanau, en Gironde, les agents ONF veillent au respect de l'interdiction d'accès aux pistes cyclables du massif en raison du risque incendie. T. DAVID/« SO »